



**Direction cantonale  
de la mensuration officielle**

DT - DCMO  
Quai du Rhône 12  
Case postale 36  
1211 Genève 8

**Aux Ingénieurs Géomètres Officiels et  
Autres spécialistes en mensuration**

**Circulaire d'information n° 2 / 2006**

N/réf. : LNI/csc

Genève, le 26 avril 2006

**Concerne : Directives genevoises en matière de mensuration officielle  
Gestion du sous-sol du domaine public  
DXF - Geobat  
Transformations de données de la MO et du SITG  
Orthophotos et croquis.**

Mesdames, Messieurs,

Cette deuxième circulaire de 2006 est consacrée à des éléments significatifs pour la mensuration officielle genevoise. Premièrement, les nouvelles directives de la MO entrent en vigueur, deuxièmement une étude dirigée par le secrétaire général du département du territoire aboutit à la modification de la réglementation pour le cadastre du sous-sol, troisièmement l'interface Topogeo-Topocadastre entre en phase de production et finalement les premières "améliorations de masse" des données de références du SITG débutent.

**Directives genevoises en matière de mensuration officielle (DGMO)**

Le niveau de documentation cantonal pour la mise à jour de la MO a été subdivisé en deux niveaux: le niveau cantonal, baptisé "directives genevoises en matière de mensuration officielle" (DGMO) et le niveau "bureaux de géomètres", qui comprend des instructions de travail en lien étroit avec les directives. Ces dernières sont maintenant à votre disposition sur le site Internet de la DCMO sous le lien <http://etat.geneve.ch/dt/site/interieur/dcmo/> (puis organisation, informations et communications).

Nous tenons à souligner que ces nouvelles directives fixent le cadre général des exigences genevoises spécifiques en matière de mensuration officielle.

Cette documentation entre en vigueur le **1er mai 2006** et remplace les directives actuelles. Les instructions de travail sont en cours d'élaboration par l'AGG et remplaceront également les directives qui restent néanmoins la référence dans l'intervalle.

Comme indiqué dans la lettre du 13 avril dernier, co-signée par M. Kohler, président de l'AGG et M. Niggeler, géomètre cantonal, un projet de programme de formation continue est soumis à votre appréciation; je vous rappelle le délai du **15 mai 2006** fixé pour le rendu du formulaire.

### **Gestion du sous-sol du domaine public**

C'est dans sa volonté d'avoir une cartographie complète des éléments du sous-sol du domaine public que le Conseil d'Etat a modifié le règlement concernant l'utilisation du domaine public; cette révision prévoit la transmission systématique à la Direction cantonale de la mensuration officielle des géodonnées relatives aux canalisations.

Afin de répondre à cette nouvelle mission, la DCMO va au cours de l'année 2006:

- Mettre en place un processus de surveillance de transmission des géodonnées du sous-sol.
- Fixer le modèle de données SITG pour les objets du sous-sol.
- Finaliser le transfert à la DCMO du cadastre technique du sous-sol., actuellement géré par le service cantonal de la planification de l'eau.

Monsieur Stany Luyet, ingénieur HES en géomatique, a été engagé à la DCMO pour assurer cette nouvelle mission. Il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Vous pouvez l'atteindre au 022 327 45 78 ou par courriel [stany.luyet@etat.ge.ch](mailto:stany.luyet@etat.ge.ch).

### **DXF-Geobat - mutations selon ce format**

Le format DXF-Geobat pour les données de la mensuration officielle doit être supprimé au 30 juin 2006. Une séance du comité de pilotage du groupe paritaire "Nouvelle solution d'échange de données entre la DCMO et l'AGG" aura lieu à mi-juin pour faire l'état de situation de la mise en œuvre de TopoGeo et Topocadastre et confirmera cette date.

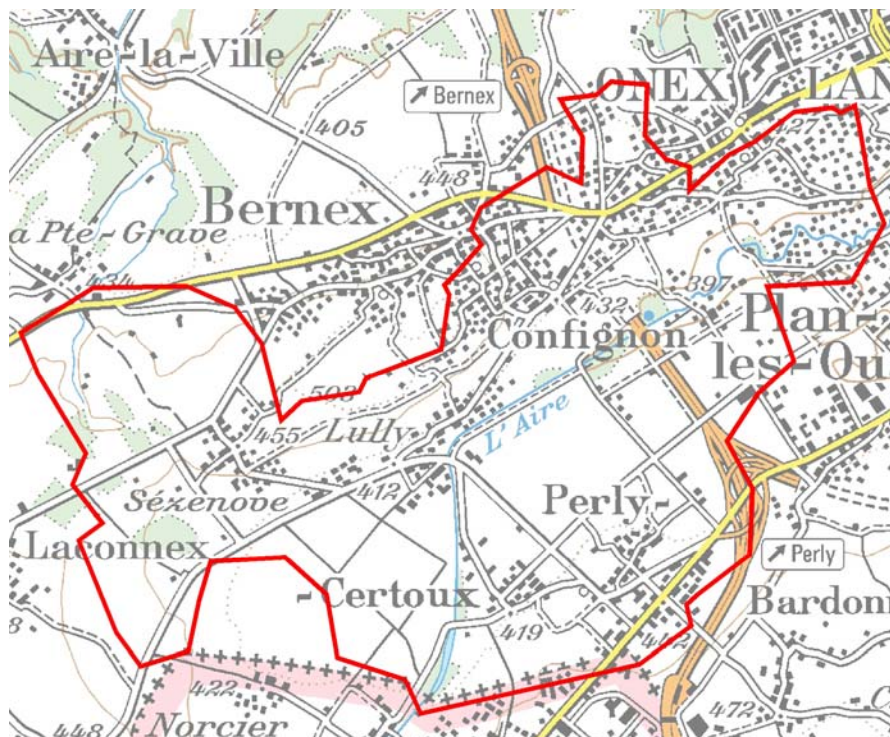
Selon l'usage habituel, les mutations confectionnées après cette date, ne seront plus acceptées au format DXF-Geobat.

### **Transformation sur les communes de Bernex, Confignon, Onex, Perly-Certoux et Pregny-Chambésy**

Dans le cadre de ses travaux d'amélioration de la qualité des données de référence, la Direction cantonale de la mensuration officielle va devoir prochainement procéder à des transformations de données sous sa responsabilité sur les communes citées ci-dessus.

Ces transformations, basée sur des renouvellements de réseaux de points fixes, modifieront en moyenne le géoréférencement des données de 5 à 6 cm avec des maximas allant jusqu'à 25 cm dans certains secteurs.

Deux secteurs sont concernés: le premier est figuré sur le plan ci-après. Le deuxième concerne la totalité du territoire de la commune de Pregny-Chambésy.



De manière générale les principales données qui vont être transformées sont les parcelles, les limites de communes, les bâtiments, les couverts, les objets divers, la couverture du sol du domaine routier, les adresses et les servitudes. La transformation des deux secteurs a été prévue pour la fin du mois de mai 2006.

Entre temps je vous remercie d'avance de finaliser rapidement les cadastrations dans ces secteurs afin de réduire les opérations d'adaptation coûteuses en temps.

### **Orthophotos et croquis**

Les nouvelles orthophotos vont prochainement être disponibles. Il a été convenu avec l'AGG qu'un jeu des orthophotos couleur, résolution de 25 cm sera mis à disposition des bureaux de géomètres. Pour la résolution plus fine de 16 cm, des extraits pourront être obtenus par la voie habituelle auprès du SSIG.

Les croquis de mutations de 1936 à 1999 seront produits sous forme numérique. Vous recevrez ces informations au format pdf d'ici quelques mois. Cette collection complétera la documentation que la DCMO vous a déjà fournie précédemment afin de faciliter encore plus vos travaux de mise à jour.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent NIGGELER  
Directeur  
Géomètre cantonal